

ASSURANCE-VIE AGIR

C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ À QUOI SERT VOTRE ARGENT

Avec l'Assurance-Vie Agir, vous préparez vos projets à long terme et donnez du sens à votre épargne en soutenant des projets d'entreprises solidaires.

L'offre d'investissement de l'Assurance-Vie AGIR se compose de la manière suivante :


20%

minimum sont investis sur le support Choix Solidaire, une Sicav diversifiée ISR et solidaire

80%

restants, vous êtes libre de composer votre portefeuille entre sept supports

Choix Solidaire
Investir en donnant du sens à son placement.



Risque 4

Support Sécurité (libellé en euros) Carac
Priorité à une faible exposition au risque.



Risque 1

Carac Perspectives Immo
Bénéficier des performances d'un patrimoine immobilier diversifié.



Risque 4

Légende :

OPC obligataire

OPC diversifié

OPC actions

Fonds immo

Fonds euros



Solidaire



ISR Engagé




ISR Responsable

Épargne Ethique Obligations
Investir en obligations privées et d'État de la zone Euro de manière responsable.




Risque 2

Ecofi Enjeux Futurs
Investir dans les thématiques porteuses et structurelles de demain.




Risque 6

Ecofi Convertibles Euro
Investir dans les obligations en cherchant à bénéficier du potentiel actions.



Risque 4

Épargne Ethique Actions
Rechercher la performance d'un investissement en actions qui privilégie les entreprises les plus responsables.



Risque 6

Ecofi Agir Développement Durable
Investir dans des entreprises soucieuses de l'Homme et de son environnement.



Risque 5

Deux modes de gestion

Libre Vous vous confectionnez un investissement sur-mesure et adaptez exactement la composition de votre placement à vos objectifs. Deux options de gestion sont à votre disposition : **Dynamisation Solidaire** et **Sécurisation des plus-values⁽¹⁾**.

Profilée Vous préférez opter pour l'un des trois profils de gestion prédéfinis : **Prudent, Équilibre** ou **Dynamique⁽²⁾**.

GLOSSAIRE ET LÉGENDES

(1) Options de gestion du mode libre

- **Dynamisation solidaire** : arbitrage annuel automatique des intérêts annuels des versements investis sur le support Sécurité libellé en euros vers le support Choix Solidaire.
- **Sécurisation des plus-values** : arbitrage automatique des plus-values du support de son choix (hors Choix Solidaire) vers le support Sécurité libellé en euros, si les plus-values sur le support choisi atteignent l'un des seuils choisis par l'adhérent.

(2) Profils du mode de gestion profilée

- **Prudent** : privilégier un risque limité mais un rendement modéré (tout en acceptant un risque potentiel de perte en capital). 80% Support Sécurité libellé en euros, 20% Choix Solidaire.
- **Équilibré** : accepter une prise de risque plus grande pour des opportunités de performance plus intéressantes (tout en acceptant un risque potentiel de perte en capital). 50% Support Sécurité libellé en euros, 20% Choix Solidaire, 20% Ecofi Convertibles Euro, 10% Épargne Éthique Actions.
- **Dynamique** : profiter du dynamisme du marché actions (tout en acceptant un risque potentiel de perte en capital). 30% Support Sécurité libellé en euros, 20% Choix Solidaire, 20% Ecofi Convertibles Euro, 30% Épargne Éthique Actions.

Échelle de risque

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. L'échelle va de 1 (à risque plus faible, rendement potentiellement plus faible) à 7 (à risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé).

Gestion ISR

Ecofi Investissements a développé une méthodologie d'analyse des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) basée sur trois principes.

- **Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)** :
 - recherche de la performance ESG réelle des entreprises et des États ;
 - poids plus important des critères quantitatifs ESG de performance par rapport aux critères qualitatifs.
- **La « Touche ECOFI », pour renforcer les critères ESG proches de nos valeurs** : équilibre des pouvoirs et efficacité du Conseil d'Administration ; relations responsables avec les clients et les fournisseurs ; responsabilité fiscale ; non-discrimination : diversité et égalité des chances.
- **Filtre sur les controverses** : identification des entreprises qui font face à des incidents significatifs (pollution, corruption, violation des droits de l'Homme).

Deux-tiers des encours d'Ecofi Investissements sont gérés selon ce processus ISR, selon 2 niveaux : ISR Engagé et ISR Responsable.



Solidaire

Un OPC solidaire est investi à hauteur de 5 à 10% dans des entreprises solidaires non cotées à forte utilité sociale ou environnementale. Ecofi Investissements s'engage et contribue à soutenir l'Économie Sociale et Solidaire à travers 4 thématiques : Agir pour la planète, Agir pour une société plus juste, Agir pour la solidarité internationale et Agir pour entreprendre autrement.



DICI

Le DICI, ou Document d'Information Clé pour l'Investisseur, est un document d'information remis aux investisseurs désireux d'investir leur épargne en OPC ou en OPCI. C'est un document standardisé au niveau européen qui permet d'obtenir une information claire et synthétique et de comparer différents OPC/OPCI français ou OPC européens. Il est disponible auprès de votre conseiller Crédit Coopératif.

Mutuelle d'épargne à taille humaine, la Carac conçoit, gère et distribue des solutions financières qui s'adressent à toutes les personnes soucieuses de performance et d'intégrité dans la gestion de leur patrimoine. Elle dispose d'une grande solidité financière et est reconnue pour sa gestion rigoureuse.

Créée en 2008, Aream est agréée par l'AMF en tant que AIFM et société de gestion de portefeuille. Spécialisée dans la création et la gestion de fonds immobiliers et le conseil en investissements, ses pratiques de gestion et son mode de gouvernance visent à assurer une parfaite transparence et un cadre sécurisé aux investisseurs.

Ecofi Investissements est la société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, active depuis 40 ans dans la gestion d'actifs, dont plus de 30 années au service de la finance solidaire. Son approche via ses fonds solidaire ? Financer à conditions préférentielles, les entreprises solidaires afin de leur apporter des ressources qui donnent vie à leurs projets. Son appartenance au Groupe Crédit Coopératif lui permet d'agir au quotidien en participant, au travers de la poche solidaire de ses OPC, au financement de plus de 70 entreprises.

**POUR EN SAVOIR PLUS,
CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER
AU CRÉDIT COOPÉRATIF**

Document non contractuel.

Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement les prospectus complets (et en particulier les Documents d'Information Clé pour l'Investisseur ou DICI) des OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 22 rue Joubert - 75009 Paris ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation des OPC.

L'assurance Vie AGIR est gérée et assurée par la Carac, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - SIREN 775 691 165 - Siège social : 2 ter rue du Château - 92 577 Neuilly-sur-Seine cedex.

Elle est distribuée par le Crédit Coopératif, société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable - RCS Nanterre 349 974 931 01213 - APE 6419 Z - N° ORIAS 07 005 463 - 12, boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 Nanterre cedex. L'assurance Vie AGIR est un produit d'assurance-vie multisupports libellé en euros et en unités de compte. À minima, 20 % de votre épargne est dédiée au support en unités de compte Choix Solidaire. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Sur ces derniers, le risque de moins-value est donc supporté par l'adhérent. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Modalités en cas de réclamations disponibles sur www.credit-cooperatif.coop/menus-bas/reclamation-et-mediation.

Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n° GP97004 en date du 07/02/1997.